

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1311**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier des Minguettes - Centre commercial Monmousseau - Requalification des espaces extérieurs - Complément d'autorisation de programme individualisée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de proximité du grand projet de ville de Vénissieux, le conseil de Communauté a délibéré le 5 novembre 2001 pour approuver le lancement de l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau ainsi que son coût et son plan de financement.

Le contenu du projet consiste en un réaménagement global visant à :

- améliorer la qualité du site par la réfection de l'éclairage et par des éléments d'esthétisme des espaces extérieurs,
- structurer et organiser le parc de stationnement,
- protéger les espaces verts.

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 483 560 € TTC avec le montage financier suivant :

- Europe	111 440 €,
- Etat	56 863 €,
- Région	60 980 €,
- Commune	56 863 €,
- Communauté urbaine	159 302 €,
- Axiade (ex-Logirel)	38 112 €.

Lors du conseil de Communauté du 18 mars 2002, cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses pour un montant de 46 000 €.

Il s'agit maintenant de prévoir l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme correspondant aux travaux, soit un montant de 437 560 € en dépenses et de 324 258 € en recettes à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2004.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 avril 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 5 novembre 2001 et 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le complément pour l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau à Vénissieux, pour un coût total prévisionnel de 483 560 € TTC avec le montage financier suivant :

- Europe	111 440 €,
- Etat	56 863 €,
- Région	60 980 €,
- Commune	56 863 €,
- Communauté urbaine	159 302 €,
- Axiade (ex-Logirel)	38 112 €.

**2° - L'autorisation** de programme individualisée le 18 mars 2002 - pour l'opération Vénissieux - direction des services urbains - espaces extérieurs - centre commercial Monmousseau-n° 0635 - est révisée pour un montant total supplémentaire de 437 560 € en dépenses et de 324 258 € en recettes - à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,